

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3120

27 octobre 2014

SOMMAIRE

Akira Web S.A.	149760	First State Investments Fund Management S. à r.l.	149717
Andres S.à r.l. SICAV-FIS	149714	Flex-N-Gate Luxembourg S.à r.l.	149718
BLParticipations S.A.	149715	Folsom Investments S.à r.l.	149721
Bluet S.A.	149715	Fonds Rusnano Capital SA	149716
BPB Luxembourg S.A.	149714	For-Immo S.à r.l.	149722
BPB Valmarand S.A.	149715	FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S. à r.l.	149723
Camden Finance S.A.	149715	FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l.	149720
Castella Investments S.A.	149716	Galapagos BidCo S.à r.l.	149721
Champs de Presenne S.A.	149716	Galapagos Holding S.A.	149719
Cranjo Holdings S.à r.l.	149715	G Immo-Lux	149719
E410 Investments SCSp	149718	Glover International Investments S.A. ..	149724
Energy Management Group S.A.	149718	Gottex Global Asset Allocation Fund ...	149722
ENG Consulting S.A.	149728	GreenFilux S.A.	149723
Ephy S.A.	149717	Gresis S.A.	149724
Eucharis S.A.	149720	Huevo S.à r.l.	149722
Eucharis S.A.	149723	Menuires S.à r.l.	149714
European Immo Partners	149719	Meridium Global Investments S.A.	149760
Euro Properties S.à r.l.	149717	Mermer International S.A.	149714
F.07 Peintures et Façades	149718	Naropa Properties Luxembourg S.A. ...	149750
F.09 Pro-Tec-Toit	149721	North Low S.à r.l.	149751
F.11 Alliance Echafaudages	149717	Promotion Yara S.A.	149725
Falcione Finance S.A.	149723	Samson	149729
Falconer Participations S.à r.l.	149724	Tiffany Properties S.A.	149714
FCS Fund Services GP S.à r.l.	149719	Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l.	149733
FDV II Participation Company S.A.	149720		
Fenton S.à r.l.	149721		
Financial Fleurus Holding S.A.	149720		
Financial Invest Company S.A.	149724		

Menuires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146275/10.

(140166523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146276/10.

(140166790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Tiffany Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIFFANY PROPERTIES S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014147022/11.

(140166851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

BPB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.518.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Gouguet
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014147204/11.

(140168558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Andres S.à r.l. SICAV-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.470.

*Dépôt rectificatif**Cette demande remplace le dépôt initial L140165683 déposé le 18/09/2014.*

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147112/12.

(140168194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147198/10.

(140167956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014147199/10.

(140167863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

BPB Valmarand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 190, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 81.005.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Gouguet
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014147205/11.

(140168557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Cranjo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 132.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014147234/11.

(140168549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Camden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 145.483.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014147237/12.

(140167797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

—
Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 25 juillet 2014

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme
Paul LAPLUME

Référence de publication: 2014147248/12.

(140168037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 155.461.

—
Il est pris note du changement d'adresse des administrateurs suivants avec effet immédiat:

Mr Franck Deconinck, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Mr Giuseppe Di Modica, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014147339/16.

(140167676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Castella Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.134.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 2013

- Après avoir reçu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'assemblée approuve le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire à la liquidation. En particulier, l'assemblée donne son approbation sur les états financiers au 19 décembre 2013.

- L'assemblée décide de donner décharge à l'ancien conseil d'administration et à l'ancien commissaire aux comptes sur base des états financiers au 19 décembre 2013, au liquidateur, Grant Thornton Lux Audit S.A., ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, relativement à l'exécution de leur mandat.

- L'assemblée décide que l'excédent de trésorerie après paiement de toutes les dispositions contenues dans les comptes de la liquidation définitive de la société sera remboursé aux actionnaires dans les 5 ans suivant la publication des présentes résolutions. Toute insuffisance de trésorerie liée aux dispositions prises dans les comptes de la liquidation finale sera remboursée par les actionnaires au liquidateur.

- L'assemblée décide de clôturer la liquidation.

- L'assemblée décide de mandater le liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées par rapport à la distribution de tout surplus de liquidation, à la signature de déclarations de revenus et tous autres documents ou autres mesures à prendre après la clôture de la liquidation.

- L'assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication des présentes résolutions au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Référence de publication: 2014147240/26.

(140167748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147318/10.

(140168092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

F.11 Alliance Echafaudages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.11 ALLIANCE ECHAFAUDAGES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2014147328/11.

(140167762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Ephy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 70.576.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 22 septembre 2014.

1. Renouvellement du mandat de l'administrateur unique

Le mandat de Monsieur Michaël ZERBIB, sis désormais au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, est renouvelé, avec pouvoir de signature seule, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014 et se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat de Monsieur Emmanuel TOUITOU, sis 40, rue Saint Pierre, F-57000, Metz, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2014 et se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014147312/15.

(140168290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 260.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 13 janvier 2014 de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2014.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014147334/18.

(140167935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Energy Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147310/9.

(140168485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour F.07 PEINTURES ET FACADES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2014147325/11.

(140167675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Flex-N-Gate Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 141.204.

En date du 21 juillet 2014, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014147335/14.

(140167664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

E410 Investments SCSp, Société en Commandite spéciale.

Capital social: EUR 100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 190.327.

Extrait de l'acte constitutif

En date du 19 septembre 2014, la société en commandite spéciale dénommée E410 Investments SCSp (la "Société") a été constituée. Le siège social de la Société est situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'associé gérant commandité de la Société est la société E410 GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 euro et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190044.

L'objet de la Société est l'acquisition et la gestion de l'Investissement. L'Associé Gérant Commandité est responsable de la gestion et du contrôle de l'Investissement.

La Société a été constituée le 19 septembre 2014 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147323/20.

(140167572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

European Immo Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-3588 Dudelange, 3, rue Lauenbourg.
R.C.S. Luxembourg B 152.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN IMMO PARTNERS

Référence de publication: 2014147321/10.

(140168121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

FCS Fund Services GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 180.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014147343/11.

(140168141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

G Immo-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 139.761.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 mai 2014

- L'Assemblée Générale décide de révoquer le Commissaire aux Comptes Giroto Franco demeurant à 211, Avenue du Fort B-4400 Flémalle.

- L'Assemblée Générale décide de nommer à la date du 07 mai 2014 comme nouveau Commissaire aux Comptes pour un mandat de 6 ans la société suivante:

FOP CONSEIL S.A. (RCSL: B186.074) ayant son siège social à 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange et représentée par l'administrateur délégué Mme Dominique Tordeurs.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014147360/16.

(140168269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Galapagos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 186.312.

EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société, a décidé, en date du 23 septembre 2014, de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des administrateurs Thomas Sonnenberg, Heiko Dimmerling et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits administrateurs résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

L'administrateur, Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galapagos Holding S.A.

Référence de publication: 2014147363/17.

(140168413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Eucharis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.892.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147316/9.

(140168021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Financial Fleurus Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 42.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014147349/10.

(140167805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

FR Acquisition Holding Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.623.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147358/17.

(140168097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

FDV II Participation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 septembre 2014

Les mandats d'Administrateurs de

- M. Jean-Louis CAMUZAT, demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg);
- M. Pierre VAQUIER, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris la Défense Cedex (France);
- M. Arnaud PRUDHOMME, demeurant professionnellement au 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres (Royaume-Uni);

sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014147344/18.

(140167692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Folsom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.190.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147338/9.

(140168523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 122.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.09 PRO-TEC-TOIT SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014147327/11.

(140167732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Fenton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Fenton S.à r.l.
Philip Tyden / Manacor (Luxembourg) S.A.
- / Signature
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014147346/14.

(140168168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Galapagos BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 186.318.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrite s datées du 25 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Heiko Dimmerling, Antonis Tzanetis, Thomas Sonnenberg, et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

L'associé de la Société, Galapagos S.A., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galapagos BidCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014147362/20.

(140168411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

For-Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.937.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014147354/10.

(140167703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.180,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 septembre 2014

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 10 septembre 2014, il a été décidé:

- De renouveler avec effet immédiat, le mandat de Madame Sylvie Reisen, résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et de Madame Nadine Pereira, résidant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au poste de gérant. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale décidant de l'approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147412/16.

(140168316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Gottex Global Asset Allocation Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 30 juillet 2014

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs Timothy S. Roniger et David Higgins pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015;

2. de nommer Joachim Gottschalk, né le 1^{er} janvier 1947 à Munich, Allemagne, et demeurant professionnellement 48, Avenue de Rhodanie, 1007 Lausanne, Suisse, en qualité d'Administrateur de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015, et ce, en remplacement de William John Landes démissionnaire au 30 juin 2014;

3. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Roniger	Timothy Stephen	Administrateur
Higgins	David	Administrateur
Gottschalk	Joachim	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014147381/28.

(140168206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147341/9.

(140168502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Eucharis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 16.892.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147317/9.

(140168022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

FR Acquisition Corporation (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.361.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 29 Août 2014 que:

- la démission de Monsieur Benoit Bauduin, gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au immédiat;
- Monsieur Ibrahim Jabri, né le 2 septembre 1982 à Saint-Ghislain (Belgique) résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de classe B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147357/17.

(140168098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

GreenFilux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 182.066.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société du 28 août 2014

L'administrateur unique de la Société Monsieur Jean-Pierre Gireme décide, suivant les termes et conditions repris aux dispositions de l'article 2 des statuts de la Société, de procéder au transfert du siège social de la Société sur la commune de Luxembourg, du L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, avec effet au 28 août 2014.

L'adresse professionnelle de l'administrateur unique de la Société, Monsieur Jean-Pierre Gireme, est transférée du L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer au L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, avec effet au 28 août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014147385/19.

(140167997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Falconer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.375.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014147342/9.
(140167492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Financial Invest Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014147350/9.
(140168109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2014147399/12.
(140168360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Gresis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 145.717.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juillet 2014 que:

- Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
- Monsieur Aris MERLO, administrateur de société, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, Corso San Gottardo 32

ont été réélus administrateurs leurs mandats étant venus à expiration.

- la société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faiencerie, a été réélue aux fonctions de commissaire de comptes de la société.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014147401/24.
(140168370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Promotion Yara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3371 Bergem, 1, Fassburgergronn.
R.C.S. Luxembourg B 190.160.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,
le onze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1.- Monsieur Fränk KLINKERT, ingénieur civil, demeurant au 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg;

2.- Madame Cynthia JOST, employée privée, demeurant au 1, Fassburgergronn, L-3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: «Promotion YARA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondernange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a également pour objet l'acquisition, la réalisation, la construction, la commercialisation, ainsi que la mise en valeur, la vente, la location, la promotion et la gestion de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à toutes autres personnes physiques ou morales ayant un lien direct ou indirect avec elle, tous concours, prêts, avances ou garanties sans toutefois entrer dans le cadre des activités de crédit visées par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier ni celles de la loi du 8 avril 2011 relative au crédit à la consommation.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La cession d'actions nominatives ou d'actions au porteur devra être formalisée par une inscription au registre des actionnaires ou au registre des actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année Sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fränk KLINKERT, prénommé, cent cinquante-cinq actions	155
2.- Madame Cynthia JOST, prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Toutes les actions ont été libérées en numéraire seulement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7'750.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Constation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les personnes comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Fränk KLINKERT, ingénieur civil, né né à Ettelbruck, le 23 février 1971, demeurant au 1, Fassburgergronn, L- 3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg;

2.- Madame Cynthia JOST, employée privée, née à Esch-sur Alzette, le 19 octobre 1974, demeurant 1, Fassburgergronn, L- 3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Madame Diane THON, employée privée, née à Luxembourg, le 01 juin 1978, demeurant au 10, rue Brillbaach, L-4380 Ehlerange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article sept (7) des statuts de la Société, Monsieur Fränk KLINKERT, prénommé, est désigné premier président du présent conseil.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, né à Blois (France), le 27 avril 1962, avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Troisième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Fränk KLINKERT, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2020.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 1, Fassburgergronn, L- 3317 Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Belvaux (Grand-Duché de Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prénommées ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.
Signé: F. KLINKERT, C. JOST, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12199. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014144356/190.

(140163837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

ENG Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.619.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2014:

L'Assemblée constate la démission en date du 22 juillet 2014 de Monsieur Sébastien THIBAL de son poste d'administrateur.

L'assemblée a nommé comme nouvel administrateur:

- Madame Visaka KIMARI, née le 22 mars 1961 à Phnom Penh (Cambodge), demeurant professionnellement au 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015.

Le mandataire

Référence de publication: 2014146676/17.

(140167258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Samson, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg E 4.761.

THE UNDERSIGNED:

(1) AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 6,512,500.- with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149162 holder of 169 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014 and exercising the voting rights attached to its own shares and the voting rights attached to the following 831 shares of the Company pledged in its favour by the Individual Shareholders of the Company (as defined in the Shareholders' Agreement applying to the Company dated 26 October 2012);

(2) Cédric de Linares, born on 29 October 1955 in Nantes, residing at 13, avenue Boudon, 75016 Paris, France holder of 201 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(3) John Byrne, born on 6 March 1962 in Dublin, residing at 1, Proby Square, Blackrock, Co. Dublin, Ireland holder of 100 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(4) Robert Kesselring, born on 3 February 1962 in Winterthur, residing at Randenblick 8, 8405 Winterthur, Switzerland holder of 100 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(5) Sylvain Villeroy de Galhau, born on 27 April 1970 in Paris, residing at 22, rue Chevert, 75007 Paris, France holder of 100 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(6) Claudia Inghoven, born on 25 March 1968 in Mettmann, residing at Rietlirain 37, 8713 Uerikon, Switzerland holder of 40 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(7) Alain de Lavernette, born on 20 February 1966 in Dijon, residing at 25, rue Laugier, 75017 Paris, France holder of 40 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(8) Arnaud de Resseguier, born on 11 October 1975 in Toulouse, residing at 21, rue Ferdinand Fabre, 75015 Paris, France holder of 40 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(9) Rod Perry, born on 19 March 1955 in New Orleans, Louisiana, residing at 59 Lilac Lane, Paramus, New Jersey 07652, United States of America holder of 40 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(10) Thomas Jeremy Taylor, born on 9 February 1967 in Guildford, Surrey, residing at Court Lodge, Croft Lane, Crondall, Farnham, Surrey, GU10 5QF, United Kingdom holder of 65 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014;

(11) Pascal Salelles, born on 16 July 1969 in Paris, residing at 40, rue de Flore, 94140 Alfortville, France holder of 40 shares in the Company represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014; and

(12) Karen Le Duc, born on 8 October 1968 in New Kilpatrick, residing at 79, avenue Georges Clemenceau, 78110 Le Vésinet, France holder of 65 shares in the Company

represented by Christophe Daum, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 June 2014.

(together the "Shareholders").

The aforementioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing person, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of Three Hundred Forty-Six Thousand Five Hundred Euro (EUR 346,500.-) so as to raise it from its present amount of One Thousand Euro (EUR 1,000.-) to Three Hundred Forty-seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 347,500.-).

2 To issue Three Hundred Forty-Six Thousand Five Hundred (346,500) new shares, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for (i) Ten Thousand Two Hundred Fifty-Seven (10,257) new shares by AXA DBIO GP S.à r.l., (ii) Sixty-Nine Thousand Three Hundred (69,300) new shares by Cédric de Linares, (iii) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by John Byrne, (iv) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by Robert Kesselring, (v) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by Sylvain Villeroy de Galhau, (vi) Twenty Thousand Eight Hundred Ten (20,810) new shares by Claudia Ingenhoven, (vii) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Alain de Lavernette, (viii) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Arnaud de Resseguier, (ix) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Rod Perry, (x) Thirty-Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine (38,159) new shares by Thomas Jeremy Taylor, (xi) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Pascal Salelles, and (xii) Thirty-Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine (38,159) new shares by Karen Le Duc, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

The appearing party, acting in the above stated capacity, have drawn up the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of Three Hundred Forty-Six Thousand Five Hundred euro (EUR 346,500.-) so as to raise it from its present amount of One Thousand Euro (EUR 1,000.-) to Three Hundred Forty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 347,500.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue Three Hundred Forty Six Thousand Five Hundred (346,500) new shares, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

The Three Hundred Forty-Six Thousand Five Hundred (346,500) new shares have been subscribed and one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Number of Shares subscribed	Amount Paid-in	Subscribed capital
AXA DBIO GP S.à r.l.	10,257	EUR 10,257.-	EUR 10,257.-
Cédric de Linares	69,300	EUR 69,300.-	EUR 69,300.-
John Byrne	38,125	EUR 38,125.-	EUR 38,125.-
Robert Kesselring	38,125	EUR 38,125.-	EUR 38,125.-
Sylvain Villeroy de Galhau	38,125	EUR 38,125.-	EUR 38,125.-
Claudia Ingenhoven	20,810	EUR 20,810.-	EUR 20,810.-
Alain de Lavernette	13,860	EUR 13,860.-	EUR 13,860.-
Arnaud de Resseguier	13,860	EUR 13,860.-	EUR 13,860.-
Rod Perry	13,860	EUR 13,860.-	EUR 13,860.-
Thomas Jeremy Taylor	38,159	EUR 38,159.-	EUR 38,159.-
Pascal Salelles	13,860	EUR 13,860.-	EUR 13,860.-
Karen Le Duc	38,159	EUR 38,159.-	EUR 38,159.-

The amount of Three Hundred Forty-Six Thousand Five Hundred euro (EUR 346,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company.

Thereupon, the Shareholders resolved to accept the said subscription and payment and to allot the (i) Ten Thousand Two Hundred Fifty-Seven (10,257) new shares to AXA DBIO GP S.à r.l., (ii) Sixty-Nine Thousand Three Hundred (69,300) new shares by Cédric de Linares, (iii) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by John Byrne, (iv) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by Robert Kesselring, (v) Thirty-Eight Thousand One Hundred Twenty-Five (38,125) new shares by Sylvain Villeroy de Galhau, (vi) Twenty Thousand Eight Hundred Ten (20,810) new shares by Claudia Ingenhoven, (vii) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Alain de Lavernette, (viii) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Arnaud de Resseguier, (ix) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Rod Perry, (x) Thirty-Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine (38,159) new shares by Thomas Jeremy Taylor, (xi) Thirteen Thousand Eight Hundred Sixty (13,860) new shares by Pascal Salelles, and (xii) Thirty-Eight Thousand One Hundred Fifty-Nine (38,159) new shares by Karen Le Duc.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at Three Hundred Forty-Seven Thousand Five Hundred Euro (EUR 347,500.-) divided into Three Hundred Forty-seven Thousand Five Hundred (347,500) shares having a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each."

Made in Luxembourg, on 5 June 2014, in 2 copies.

AXA DBIO GP S.à r.l. / Cédric de Linares / John Byrne / Robert Kesselring / Sylvain Villeroy de Galhau / Claudia Inghoven / Alain de Lavernette / Arnaud de Resseguier / Rod Perry / Thomas Jeremy Taylor / Pascal Salelles / Karen Le Duc

Represented by Christophe Daum

By virtue of a proxy given under private seal

Suit la traduction française du texte qui précède:

LES SOUSSIGNES

(1) AXA DBIO GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 6.512.500,-, dont le siège social est au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.162 détenteur de 169 parts de Samson (la «Société»);

représentée by Christophe Daum, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 4 juin 2014 et exerçant les droits de vote attachés à ses propres parts et exerçant les droits de vote attachés aux 835 parts sociales suivantes de la Société mises en gage en sa faveur par les associés personnes physiques de la Société (tel que définis dans le pacte d'actionnaires afférent à la Société daté du 26 octobre 2012);

(2) Cédric de Linares, né le 29 octobre 1955 à Nantes, domicilié au 13, avenue Boudon, 75016 Paris, France détenteur de 201 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(3) John Byrne, né le 6 mars 1962 à Dublin, domicilié au 1 Proby Square, Blackrock, Co. Dublin, Irlande détenteur de 100 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(4) Robert Kesselring, né le 3 février 1962 à Winterthur, domicilié au Randenblick 8, 8405 Winterthur, Suisse détenteur de 100 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(5) Sylvain Villeroy de Galhau, né le 27 avril 1970 à Paris, domicilié au 22, rue Chevert, 75007 Paris, France détenteur de 100 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(6) Claudia Inghoven, née le 25 mars 1968 à Mettmann, domiciliée au Rietlirain 37,8713 Uerikon, Suisse détenteur de 40 parts de la Société;

représentée par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(7) Alain de Lavernette, né le 20 février 1966 à Dijon, domicilié au 25, rue Laugier, 75017 Paris, France détenteur de 40 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(8) Arnaud de Resseguier, né le 11 octobre 1975 à Toulouse, domicilié au 21, rue Ferdinand Fabre, 75015 Paris, France détenteur de 40 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(9) Rod Perry, né le 19 mars 1955 à la Nouvelle Orléans, Louisiane, domicilié au 59 Lilac Lane, Paramus, New Jersey 07652, Etats-Unis d'Amérique détenteur de 40 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(10) Thomas Jeremy Taylor, né le 9 février 1967 à Guildford, Surrey, domicilié au Court Lodge, Croft Lane, Crondall, Farnham, Surrey, GU10 5QF, Royaume-Uni détenteur de 65 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(11) Pascal Salelles, né le 16 juillet 1969 à Paris, domicilié au 40 rue de Flore, 94140 Alfortville, France détenteur de 40 parts de la Société;

représenté par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014; et

(12) Karen Le Duc, née le 8 octobre 1968 à New Kilpatrick, domiciliée au 79 avenue Georges Clemenceau, 78110 Le Vésinet, France détenteur de 65 parts de la Société;

représentée par Christophe Daum, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée, le 4 juin 2014;

(Ensemble les «Associés»)

Les procurations précitées, signées par le mandataire resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 346.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 347.500,-).

2 Emettre trois cent quarante-six mille cinq cents (346.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Accepter la souscription de (i) dix mille deux cent cinquante-sept (10.257) de ces parts sociales nouvelles par AXA DBIO GP S.à r.l., (ii) soixante neuf mille trois cents (69,300) de ces parts sociales nouvelles par Cédric de Linares, (iii) trente-huit mille cent vingt-cinq (38,125) de ces parts sociales nouvelles par John Byrne, (iv) trente-huit mille deux cent vingt-cinq (38,125) de ces parts sociales nouvelles par Robert Kesselring, (v) trente-huit mille cent vingt-cinq (38,125) de ces parts sociales nouvelles par Sylvain Villeroy de Galhau, (vi) vingt mille huit cent dix (20,810) de ces parts sociales nouvelles par Claudia Ingenhoven, (vii) treize mille huit cent soixante (13,860) de ces parts sociales nouvelles par Alain de Lavernette, (viii) treize mille huit cent soixante (13,860) de ces parts sociales nouvelles par Arnaud de Resseguier, (ix) treize mille huit cent soixante (13,860) de ces parts sociales nouvelles par Rod Perry, (x) trente-huit mille cent cinquante-neuf (38,159) de ces parts sociales nouvelles par Thomas Jeremy Taylor, (xi) treize mille huit cent soixante (13,860) de ces parts sociales nouvelles par Pascal Salelles, (xii) trente-huit mille cent cinquante-neuf (38,159) de ces parts sociales nouvelles par Karen Le Duc, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

La partie comparante, agissant en sa capacité susvisée, a rédigé les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 346.500,-) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 347.500,-).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois cent quarante-six mille cinq cents (346.500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Les trois cent quarante-six mille cinq cents (346.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites et payées à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associés	Nombre d'actions souscrites	Montant libéré	Capital souscrit
AXA DBIO GP S.à r.l.	10.257	EUR 10.257.-	EUR 10.257.-
Cédric de Linares	69.300	EUR 69.300.-	EUR 69.300.-
John Byrne	38.125	EUR 38.125.-	EUR 38.125.-
Robert Kesselring	38.125	EUR 38.125.-	EUR 38.125.-
Sylvain Villeroy de Galhau	38.125	EUR 38.125.-	EUR 38.125.-
Claudia Ingenhoven	20.810	EUR 20.810.-	EUR 20.810.-
Alain de Lavernette	13.860	EUR 13.860.-	EUR 13.860.-
Arnaud de Resseguier	13.860	EUR 13.860.-	EUR 13.860.-
Rod Perry	13.860	EUR 13.860.-	EUR 13.860.-

Thomas Jeremy Taylor	38.125	EUR 38.159.-	EUR 38.159.-
Pascal Salelles	13,900	EUR 13,860.-	EUR 13,860.-
Karen Le Duc	38,225	EUR 38,159.-	EUR 38,159.-

Le montant de trois cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 346.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société.

Ensuite, les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer (i) dix mille deux cent cinquante-sept (10.257) parts sociales nouvelles à AXA DBIO GP S.à r.l., (ii) soixante-neuf mille trois cents (69.300) parts sociales nouvelles à Cédric de Linares, (iii) trente-huit mille cent vingt-cinq (38.125) parts sociales nouvelles à John Byrne, (iv) trente-huit mille cent vingt-cinq (38.125) parts sociales nouvelles à Robert Kesselring, (v) trente-huit mille cent vingt-cinq (38.125) parts sociales nouvelles à Sylvain Villeroy de Galhau, (vi) vingt mille huit cent dix (20.810) parts sociales nouvelles à Claudia Ingenhoven, (vii) treize mille huit cent soixante (13.860) parts sociales nouvelles à Alain de Lavernette, (viii) treize mille huit cent soixante (13.860) parts sociales nouvelles à Arnaud de Resseguier, (ix) treize mille huit cent soixante (13.860) parts sociales nouvelles à Rod Perry, (x) trente-huit mille cent cinquante-neuf (38.159) parts sociales nouvelles à Thomas Jeremy Taylor, (xi) treize mille huit cent soixante (13.860) parts sociales nouvelles à Pascal Salelles, et (xii) trente-huit mille cent cinquante-neuf (38.159) parts sociales nouvelles à Karen Le Duc.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 347.500,-) divisé en trois cent quarante-sept mille cinq cents (347.500) parts sociales de un euro (EUR 1,-) de valeur nominale chacune.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2014, in 2 copies.

AXA DBIO GP S.à r.l. / Cédric de Linares / John Byrne / Robert Kesselring / Sylvain Villeroy de Galhau / Claudia Ingenhoven / Alain de Lavernette / Arnaud de Resseguier / Rod Perry / Thomas Jeremy Taylor / Pascal Salelles / Karen Le Duc

Représentée par Christophe Daum

Par une procuration donnée sous seing privé

Référence de publication: 2014144405/251.

(140164360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.167.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the ninth of September.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of 12,500.03 euro, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725,

represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on August 12, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

and

TFF IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 110817, acting as general partner of Triton Fund IV F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1493,

represented by Maître Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on August 11, 2014; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the Shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) A1 shares (the "A1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred twenty thousand five hundred (620,500) B1 shares (the "B1 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A2 shares (the "A2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B2 shares (the "B2 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A3 shares (the "A3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B3 shares (the "B3 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A4 shares (the "A4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B4 shares (the "B4 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A5 shares (the "A5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

- five hundred (500) B5 shares (the "B5 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A6 shares (the "A6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B6 shares (the "B6 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A7 shares (the "A7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B7 shares (the "B7 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A8 shares (the "A8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B8 shares (the "B8 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A9 shares (the "A9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B9 shares (the "B9 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) A10 shares (the "A10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five hundred (500) B10 shares (the "B10 Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares, A5 Shares, A6 Shares, A7 Shares, A8 Shares, A9 Shares, and A10 Shares shall together be referred to as the "A Shares".

The B1 Shares, B2 Shares, B3 Shares, B4 Shares, B5 Shares, B6 Shares, B7 Shares, B8 Shares, B9 Shares, and B10 Shares shall together be referred to as the "B Shares" and together with the A Shares, the "Shares" and each a "Share".

The A1 Shares and the B1 Shares shall together be referred to as the "Class 1 Shares".

The A2 Shares and the B2 Shares shall together be referred to as the "Class 2 Shares".

The A3 Shares and the B3 Shares shall together be referred to as the "Class 3 Shares".

The A4 Shares and the B4 Shares shall together be referred to as the "Class 4 Shares".

The A5 Shares and the B5 Shares shall together be referred to as the "Class 5 Shares".

The A6 Shares and the B6 Shares shall together be referred to as the "Class 6 Shares".

The A7 Shares and the B7 Shares shall together be referred to as the "Class 7 Shares".

The A8 Shares and the B8 Shares shall together be referred to as the "Class 8 Shares".

The A9 Shares and the B9 Shares shall together be referred to as the "Class 9 Shares".

The A10 Shares and the B10 Shares shall together be referred to as the "Class 10 Shares".

The Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares, the Class 5 Shares, the Class 6 Shares, the Class 7 Shares, the Class 8 Shares, the Class 9 Shares and the Class 10 Shares shall together be referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve (as defined below), provided that any such repurchase or distribution out of the share premium may only benefit such A Shares or B Shares on which the relevant premium has originally been paid. Upon the issue of new A Shares and/or B Shares, the Company may, out of share premium paid-in on such A Shares and/or B Shares, allot ten per cent (10%) of the nominal value of the newly issued Shares to the reserve required by law (the "Legal Reserve") in order to ensure that the Legal Reserve amounts at all time to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company in accordance with the Laws.

Each time a capital contribution (in cash or in kind), including any share premium attached to it, is made in consideration of the issue of A Shares and/or B Shares (individually referred to as the "Contribution" and collectively referred to as the "Contributions"), the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the A Shares and the B Shares.

To the extent permissible by the Laws, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a Legal Reserve, and subject to the following, the A Shares and the B Shares shall be entitled to an exclusive right to

distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions").

If the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in accordance with the following rules:

- each Class 1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
 - each Class 10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding Class of Shares in reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares) (the "Remaining Dividend").

The Remaining Dividend shall be distributed as follows:

- The holder(s) of A Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of A Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares)

- The holder(s) of B Shares shall be entitled to receive part of the Remaining Dividend according to the following formula:

Aggregate amount of Remaining Dividend X (Value of Contribution(s) made in consideration of B Shares / Aggregate amount of the Contribution(s) made in consideration of A Shares and B Shares)

Art. 6. Shares. Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several shareholders, the Shares may be transferred freely amongst shareholders but the Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the reverse numerical order (starting from the Class 10 Shares until the Class 1 Shares).

The redemption price shall be set in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation for distributions of Remaining Dividend.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two (2) and not more than six (6) members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number and the period of their mandate, provided always that:

(i) for so long as A Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of A Shares (the "Class A Managers"); and

(ii) for so long as B Shares are in issue, at least two (2) and a maximum of three (3) Managers shall be appointed from a list of candidates presented by a majority of the holders of B Shares (the "Class B Managers").

The Managers will hold office until their successors are elected. Each Manager may resign or may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders. If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, a Class A Manager or a Class B Manager may only be replaced by a Manager of the same class appointed in accordance with this Article 9.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint among its members a chairman (the "Chairman"). If the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Chairman shall be (i) chosen among the Class A Managers or the Class B Managers and (ii) elected with the affirmative vote of a majority of the Managers, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The Board of Managers may also appoint a secretary, who needs not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if so appointed, or by any other Manager.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager of the same class as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the same class of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers are present or represented.

Decisions will be made by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, unless a higher majority requirement is required by virtue of an agreement between the shareholders of the Company and/or the Company's constitutional documents, in which case such higher majority requirement shall apply. In the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers such decisions must be adopted with a majority of votes of the Managers present or represented including an affirmative vote of at least two (2) Class A Managers and two (2) Class B Managers. In the event of a tie, the decision shall be deemed rejected by the Board of Managers.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board, provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the Legal Reserve. That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder (s), in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 5 of these Articles of Incorporation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 6,250.-	620,500 A1 shares 500 A2 shares 500 A3 shares 500 A4 shares 500 A5 shares 500 A6 shares 500 A7 shares 500 A8 shares 500 A9 shares 500 A10 share	EUR 6,250.-
Triton Fund IV F&F L.P.	EUR 6,250.-	620,500 B1 shares 500 B2 shares 500 B3 shares 500 B4 shares 500 B5 shares 500 B6 shares 500 B7 shares 500 B8 shares 500 B9 shares 500 B10 shares	EUR 6,250.-
Total:	EUR 12,500.-	620,500 A1 shares	EUR 12,500.-

500 A2 shares
 500 A3 shares
 500 A4 shares
 500 A5 shares
 500 A6 shares
 500 A7 shares
 500 A8 shares
 500 A9 shares
 500 A10 share
 620,500 B1 shares
 500 B2 shares
 500 B3 shares
 500 B4 shares
 500 B5 shares
 500 B6 shares
 500 B7 shares
 500 B8 shares
 500 B9 shares
 500 B10 shares

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Thomas Sonnenberg, born on 17 July 1961 in Köln (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Mukul Sharma, company director, born on 17th February 1975 in New Delhi (India), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, born on 3 July 1972 in Skara (Sweden), with professional address at 9, South Street, 3rd Floor, GB - W1K 2XA London, United Kingdom, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,03 euros, avec son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 août 2014; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

et

TFF IV Limited, une société régie par les lois du Jersey, avec son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 110817, agissant en sa qualité de general partner de Triton Fund IV F&F L.P., une société régie par les lois du Jersey, avec son son siège social au Charter Place (Premier Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1493,

représentée par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 août; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV LuxCo No.11 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales A1 (les «Parts Sociales A1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- six cent vingt mille cinq cents (620.500) parts sociales B1 (les «Parts Sociales B1») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A2 (les «Parts Sociales A2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B2 (les «Parts Sociales B2») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A3 (les «Parts Sociales A3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B3 (les «Parts Sociales B3») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A4 (les «Parts Sociales A4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B4 (les «Parts Sociales B4») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A5 (les «Parts Sociales A5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B5 (les «Parts Sociales B5») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A6 (les «Parts Sociales A6») ayant une valeur nominale de d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B6 (les «Parts Sociales B6») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A7 (les «Parts Sociales A7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B7 (les «Parts Sociales B7») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A8 (les «Parts Sociales A8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B8 (les «Parts Sociales B8») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A9 (les «Parts Sociales A9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B9 (les «Parts Sociales B9») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales A10 (les «Parts Sociales A10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- cinq cents (500) parts sociales B10 (les «Parts Sociales B10») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4, les Parts Sociales A5, les Parts Sociales A6, les Parts Sociales A7, les Parts Sociales A8, les Parts Sociales A9, et les Parts Sociales A10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales A».

Les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les Parts Sociales B4, les Parts Sociales B5, les Parts Sociales B6, les Parts Sociales B7, les Parts Sociales B8, les Parts Sociales B9, et les Parts Sociales B10 sont ensemble désignées les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale».

Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 1».

Les Parts Sociales A2 et les Parts Sociales B2 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 2».

Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 3».

Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4».

Les Parts Sociales A5 et les Parts Sociales B5 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 5».

Les Parts Sociales A6 et les Parts Sociales B6 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 6».

Les Parts Sociales A7 et les Parts Sociales B7 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 7».

Les Parts Sociales A8 et les Parts Sociales B8 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 8».

Les Parts Sociales A9 et les Parts Sociales B9 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 9».

Les Parts Sociales A10 et les Parts Sociales B10 sont désignées ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 10».

Les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4, les Parts Sociales de Catégorie 5, les Parts Sociales de Catégorie 6, les Parts Sociales de Catégorie 7, les Parts Sociales de Catégorie 8, les Parts Sociales de Catégorie 9, et les Parts Sociales de Catégorie 10 sont ensemble désignées les «Catégories de Parts Sociales» et chacune une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sont transférées toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de primes peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a racheté à ses associés, compenser toute perte nette réalisée, distribuer aux associés des dividendes ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale (telle que définie ci-dessous), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Parts Sociales A ou Parts Sociales B pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine. Lors de l'émission de nouvelles Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, la Société peut, par un prélèvement sur la prime d'émission versée pour ces Parts Sociales A et/ou Parts Sociales B, attribuer dix pour cent (10 %) de la valeur nominale des Parts Sociales nouvellement émises à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale») dans le but d'assurer que la Réserve Légale s'élève en permanence à dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société conformément aux Lois.

Chaque fois qu'un apport en capital (en numéraire ou en nature), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, est fait en contrepartie de l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B (individuellement désigné l'«Apport» et collectivement désignés les «Apports»), le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales A et les Parts Sociales B.

Dans la mesure permise par les Lois, en ce compris, mais sans limitation, l'observation de l'exigence légale de créer une Réserve Légale, et sous réserve de ce qui suit, les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront autorisées à bénéficier d'un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction d'une réserve et (v) liquidation par la Société (les «Distributions»).

Si la Société décide d'effectuer des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué conformément aux règles suivantes:

- chaque Part Sociale de Catégorie 1 donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 2 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 3 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 4 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 5 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 6 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 7 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 8 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule trente pour cent (0,30 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 9 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, puis,
- chaque Part Sociale de Catégorie 10 (le cas échéant) donne droit à un dividende cumulatif au moins égal à zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale, (ensemble le «Droit au Bénéfice; et après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales) (le «Dividende Restant»)).

Le Dividende Restant sera distribué comme suit:

- Les détenteurs de Parts Sociales A auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales A / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B)
- Les détenteurs de Parts Sociales B auront droit à percevoir une partie du Dividende Restant selon la formule suivante:
Montant total du Dividende Restant X (Valeur des Apports effectués en considération des Parts Sociales B / Montant total des Apports effectués en considération des Parts Sociales A et des Parts Sociales B)

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux, cependant les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit au moyen d'une annulation des Parts Sociales comprenant l'annulation de l'intégralité d'une Catégorie de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales de cette catégorie en circulation. En cas de rachat et d'annulation de l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales, ce rachat et cette annulation de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre numérique inverse (commençant de la Catégorie 10 des Parts Sociales jusqu'à la Catégorie 1 des Parts Sociales).

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles énoncées à l'article 5 des Statuts relatif aux distributions des Dividendes Restants.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») composé d'au moins deux (2) membres et de six (6) membres au maximum qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la période de leur mandat, à condition toutefois que:

(i) aussi longtemps que les Parts Sociales A sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales A (les «Gérants de Catégorie A»); et

(ii) aussi longtemps que les Parts Sociales B sont en circulation, au moins deux (2) et trois (3) Gérants au maximum seront nommés à partir d'une liste de candidats présentée par une majorité des détenteurs de Parts Sociales B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Gérants exerceront leur fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chaque Gérant peut démissionner ou peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'assemblée générale des associés. Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B ne peut être remplacé que par un Gérant de même catégorie nommé conformément au présent article 9.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, le Président sera (i) choisi parmi les Gérants de Catégorie A ou les Gérants de Catégorie B et (ii) élu avec un vote affirmatif de la majorité des Gérants, comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance peut également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président, s'il y en a un, ou par tout autre Gérant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant de la même catégorie que lui comme étant son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance de sa catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf si une majorité plus élevée est requise en vertu d'un contrat entre les associés de la Société et/ou les documents constitutionnels de la Société, auquel cas cette exigence d'une majorité plus élevée s'appliquera. Dans l'hypothèse où les Gérants ont été qualifiés de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, les décisions doivent être adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés comprenant un vote affirmatif d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A et deux (2) Gérants de Catégorie B. En cas d'égalité des voix, la décision sera réputée être rejetée par le Conseil de Gérance.

Une conférence téléphonique à laquelle un quorum des Gérants tel que mentionné ci-dessus participe doit être validée comme une réunion du conseil, à condition que le procès-verbal écrit reflétant les décisions adoptées durant une telle conférence téléphonique soit signé par tous les Gérants présents à cette conférence téléphonique.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est dirigeant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en

relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la Réserve Légale. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, conformément aux règles prévues à l'article 5 des Statuts.

Sous réserve des conditions énoncées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, déterminent le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) dans la limite et en tenant compte des Catégories de Parts Sociales émises au moment de la liquidation, conformément aux règles prévues à l'article 5 de ces Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	EUR 6,250.-	620,500 A1 shares 500 A2 shares 500 A3 shares 500 A4 shares 500 A5 shares 500 A6 shares 500 A7 shares 500 A8 shares 500 A9 shares 500 A10 share	EUR 6,250.-
Triton Fund IV F&F L.P.	EUR 6,250.-	620,500 B1 shares 500 B2 shares 500 B3 shares 500 B4 shares 500 B5 shares 500 B6 shares 500 B7 shares 500 B8 shares 500 B9 shares 500 B10 shares	EUR 6,250.-
Total:	EUR 12,500.-	620,500 A1 shares 500 A2 shares 500 A3 shares 500 A4 shares 500 A5 shares 500 A6 shares 500 A7 shares 500 A8 shares 500 A9 shares 500 A10 share 620,500 B1 shares 500 B2 shares 500 B3 shares 500 B4 shares 500 B5 shares 500 B6 shares 500 B7 shares 500 B8 shares 500 B9 shares 500 B10 shares	EUR 12,500.-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

149750

*Assemblée générale extraordinaire
Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à cinq (5) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Thomas Sonnenberg, né le 17 juillet 1961 à Köln (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mukul Sharma, dirigeant de société, né le 17 février 1975 à New Delhi (Inde), ayant son adresse professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, né le 3 juillet 1972 à Skara (Suède), ayant son adresse professionnelle au 9, South Street, 3^{ème} étage, GB - W1K 2XA Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1944. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144485/950.

(140164003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 septembre 2014 que l'actionnaire unique a décidé de révoquer, avec effet à compter du 18 septembre 2014, Monsieur Edouard MAIRE de son mandat d'administrateur de la Société.

L'actionnaire unique a décidé de nommer, avec effet à compter du 18 septembre 2014, Monsieur Xavier FABRY, né le 2 août 1977, à Metz (France), demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur révoqué.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016.

L'actionnaire unique a également constaté que l'administrateur NAROPA CAPITAL S.L. a confirmé Monsieur Carlos VIZCAJNO GALVEZ, administrateur de sociétés, né le 22 février 1964 à Merida (Espagne), demeurant à E-28023 Madrid, Calle Rosas de Aravaca, 31 (Espagne), en tant que représentant permanent, conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2014146296/22.

(140166227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.

North Low S .à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 122.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 188.669.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of September,
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of North Low S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 188.669, and having a share capital of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

There appeared:

1. NL Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 189.213, and having a share capital of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) (NL Investments),

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. MK Lowry Holdings, L.P., a limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (MK Lowry),

here represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have unanimously requested the undersigned notary to record the following:

I. That one hundred (100) shares of the Company having a par value of one hundred and twenty-five Pounds Sterling (GBP 125.-) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the actual nominal value of each share from one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-).

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 100,100.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share to one hundred twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 112,600.-), by way of the creation and issuance of one hundred thousand one hundred (100,100) new shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2 above by way of payment in cash in an aggregate amount of one hundred twenty one thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (GBP 121,980.-), it being understood that an amount of one hundred thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 100,100.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of twenty one thousand eight hundred eighty Pounds Sterling (GBP 21,880.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

4. Creation of the alphabet shares and the preference shares and reclassification of all of the shares issued in the share capital of the Company (the Reclassification);

5. Subsequent amendment to article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the nominal value of the shares, the share capital increase and the Reclassification to be adopted under items 1., 2. and 4. above;

6. Amendment to article 8 of the Articles;

7. Amendment to article 18 of the Articles;

8. Amendment to article 19 of the Articles;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the actual nominal value of each share from one hundred and twenty five Pounds Sterling (GBP 125.-) into one Pound Sterling (GBP 1.-) and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500) is consequently represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 100,100.-) in order to bring the corporate capital of the Company from twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one hundred twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 112,600.-) by way of the issue of one hundred thousand one hundred (100,100) new shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as specified hereafter.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

NL Investments S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to ten thousand one hundred (10,100) new shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two thousand one hundred eighty eight Pound Sterling (GBP 2,188.-) by and make the payment above by way of payment in cash in an aggregate amount of twelve thousand two hundred eighty eight Pound Sterling (GBP 12,288.-).

MK Lowry Holdings, L.P., prenamed, declared to subscribe to ninety thousand (90,000) new shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of nineteen thousand six hundred and ninety two Pound Sterling (GBP 19,692.-) by and make the payment above by way of payment in cash in an aggregate amount of one hundred nine thousand six hundred and ninety two Pound Sterling (GBP 109,692.-)

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment of one hundred twenty one thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (GBP 121,980.-). The Shareholders further resolve that an amount of one hundred thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 100,100.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and an amount of twenty one thousand eight hundred eighty Pounds Sterling (GBP 21,880.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Total amount of one hundred twenty one thousand nine hundred eighty Pounds Sterling (GBP 121,980.-) is thus as from now at the disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to create the following alphabet shares and preference shares and to proceed to the Re-classification as follows:

- a. twelve thousand five hundred (12,500) class A shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- b. twelve thousand five hundred (12,500) class B shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- c. twelve thousand five hundred (12,500) class C shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- d. twelve thousand five hundred (12,500) class D shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- e. twelve thousand five hundred (12,500) class E shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- f. twelve thousand five hundred (12,500) class F shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- g. twelve thousand five hundred (12,500) class G shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- h. twelve thousand five hundred (12,500) class H shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- i. twelve thousand five hundred (12,500) class I shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;
- j. one hundred (100) preference shares having a par value of on Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The Shareholders acknowledge that the shareholding in the Company is henceforth as follows:

- eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-A shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-B shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-C shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-D shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-E shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-F shares,

eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-G shares, eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-H shares and eleven thousand two hundred fifty (11,250) class-I shares, are allotted to MK Lowry, pre-named and represented as described above, being an existing shareholder of the Company.

- one thousand two hundred fifty (1,250) class-A shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-B shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-C shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-D shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-E shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-F shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-G shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-H shares, one thousand two hundred fifty (1,250) class-I shares and one hundred (100) preference shares are allotted to NL Investments., prenamed and represented as described above, being an existing shareholder of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at one hundred twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 112,600.-), divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class B shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class C shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class D shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class E shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class F shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class G shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class H shares,
- twelve thousand five hundred (12,500) class I shares,
- one hundred (100) preference shares,

having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares and the Preference Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by, the Articles or by the Law. The shareholders may further agree specific terms in any shareholders' agreement that may be entered into by and between the Company and the Shareholders from time to time (the Shareholders Agreement).

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of shares other than the Preference Shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the following order:

- ii) Class I Shares;
- iii) Class H Shares;
- iv) Class G Shares;
- v) Class F Shares;
- vi) Class E Shares;
- vii) Class D Shares;
- viii) Class C Shares; and
- ix) Class B Shares.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of shares other than the Preference Shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the meaning as ascribed to them below:

- Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

- Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such class of shares;

- Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant interim accounts and to the extent applicable, the Shareholders Agreement, if any. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.»

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 8.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.»

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 18 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital (the Legal Reserve).

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the Shareholders.

Subject to and in accordance with the Shareholders Agreement, In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall, unless otherwise decided by the shareholders in accordance with the Shareholders Agreement, if any, be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of ten per cent (10%) of the par value of the Preference Shares held by them, then, it being understood that any share premium attached to the Preference Shares shall not be taken into account for the purpose of calculating this dividend,

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution (subject to the Preference Shares rights under the Articles).

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution (subject to the Preference Shares rights under the Articles) shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.»

Eight resolution

The Shareholders resolve to amend article 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall, unless otherwise decided by the shareholders in accordance with the Shareholders Agreement, if any, be distributed to the shareholders of the Company in accordance with the distribution rules set forth under Article 18 above.»

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each acting individually, acting under his/her/its sole signature, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, which is known to the undersigned notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux septembre,

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de North Low S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 188.669 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 8 juillet 2014 suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

Ont comparu:

NL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 189.213 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) (NL Investments),

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

MK Lowry Holdings L.P., ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands MK Lowry),

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ci-après collectivement les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient pas le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés ont unanimement requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) par part sociale, représentant l'entière part du capital social votant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le;

1. Changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) en une Livre Sterling (GBP 1,-).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent mille cent Livres Sterling (GBP 100,100,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livre Sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de cent douze mille six cents Livres Sterling (GBP 112,600,-) par la création et l'émission de cent mille cent (100,100) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale;

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite aux points 2. ci-dessus par voie de paiement en espèces d'un montant total de cent vingt un mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 121,980,-), étant entendu qu'un montant de cent mille cent Livres Sterling (GBP 100,100,-) doit être affecté au compte capital social nominal de la Société et un montant de vingt et un mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 21,880,-) est attribué au compte prime d'émission de la Société;

4. Création de classes de parts sociales numérotées alphabétiquement et de parts sociales préférentielles et reclassification de toutes les parts sociales émises dans le capital social de la Société (la Reclassification);

5. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter le changement de la valeur nominale de chacune des parts sociales, l'augmentation du capital social et la Reclassification adoptées aux points 1., 2., et 4. ci-dessus;

6. Modification de l'article 8 des Statuts;

7. Modification de l'article 18 des Statuts;

8. Modification de l'article 19 des Statuts;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, avec pouvoir de substitution total, agissant selon leur seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

III. Que les Associés ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale de chacune des parts sociales de cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 125,-) en une Livre Sterling (GBP 1,-) et reconnaît que le capital social de la société d'un montant de douze mille cinq cents livres Sterling (GBP 12 500) est donc représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent mille cent Livres Sterling (GBP 100,100,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Social (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale à un montant de cent douze mille six cents Livres Sterling (GBP 112,600,-) par la création et l'émission de cent mille cent (100,100) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

NL Investments S.à r.l., prénommée, a déclaré souscrire dix mille cent (10,100) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 2,188.-) par voie de paiement en espèces d'un montant total de douze mille deux cent quatre-vingt-huit Livres Sterling (GBP 12,288.-).

MK Lowry Holdings, L.P. a déclaré souscrire quatre-vingt-dix mille (90,000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une Livres Sterling (GBP 1.-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 19,692.-) par voie de paiement en espèces d'un montant total de cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 109,692).

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription par voie de paiement en espèces de cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 121,980). L'Assemblée décide qu'un montant de cent mille cent Livres Sterling (GBP 100,100.-) doit être affecté au compte capital social nominal de la Société et un montant de vingt et un mille huit cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 21,880.-) sont attribués au compte prime d'émission de la Société. Le montant total de cent vingt et un mille neuf cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 121,980) est à partir de maintenant à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de créer les parts sociales numérotées alphabétiquement et les parts sociales préférentielles, et de procéder à la Reclassement comme suit:

- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe D, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe G, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe H, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale;- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale; et cent (100) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale.;

L'Assemblée reconnaît que les parts sociales de la Société sont dorénavant comme suit:

- onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe A, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe B, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe C, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe D, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe E, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe F, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe G, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe H, onze mille deux cent cinquante (11,250) parts sociales de classe I de la Société, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-), sont allouées à MK Lowry, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, étant actionnaire actuel de la société; et

- mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe A, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe B, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe C, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe D, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe E, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe F, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe G, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe H, mille deux cent cinquante (1,250) parts sociales de classe I de la Société ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) et cent (100) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) par part sociale sont allouées à NL Investments, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, étant actionnaire actuel de la société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille six cents Livres Sterling (GBP 112,600.-), divisé en:

- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G),

- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H),
- douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I),
- cent (100) parts sociales préférentielles, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par part sociale, toutes soussignées et libérées.

Les droits et obligations rattachés aux parts sociales de classe A, aux parts sociales de classe B, aux parts sociales de classe C, aux parts sociales de classe D, aux parts sociales de classe E, aux parts sociales de classe F, aux parts sociales de classe G, aux parts sociales de classe H, aux parts sociales de classe I et aux Parts Sociales Préférentielles doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

Les actionnaires pourront convenir de termes spécifiques dans tout pacte d'associés pouvant être conclu par et entre la Société et les Associés (de temps à autre) (le Pacte d'Associés).

Le capital social de la Société peut être réduit par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales sous réserve que la Société ne puisse à aucun moment acheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. Dans l'éventualité de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, autre que les Parts Sociales Préférentielles, de telles annulations et de tels rachats de parts sociales doivent être fait dans l'ordre suivant:

- ii) Parts Sociales de Classe I;
- iii) Parts Sociales de Classe H;
- iv) Parts Sociales de Classe G;
- v) Parts Sociales de Classe F;
- vi) Parts Sociales de Classe E;
- vii) Parts Sociales de Classe D;
- viii) Parts Sociales de Classe C; et
- ix) Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales autre que les Parts Sociales Préférentielles, (dans l'ordre établi ci-dessus), cette classe de parts sociales donne à son(s) détenteur(s) (au prorata de son avoir dans cette classe de parts sociales) droit à la partie du Montant Total d'Annulation qui a été déterminée par le gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et les détenteurs des parts sociales de la classe de parts sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe de parts sociales correspondante détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Pour les besoins du présent Article 6, les termes suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous:

- Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où le(s) associé(s) auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intermédiaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

R = toutes les réserves librement distribuables

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relatives à la classe de parts sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

- La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe de parts sociales devant être rachetée/annulée par le nombre de parts sociales émises dans cette classe de parts sociales;

- Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance (le cas échéant) décidé et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s) sur la base des comptes intermédiaires concernés et dans la mesure applicable, le Pacte d'Associés, le cas échéant. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée sauf décision contraire de l'assemblée générale de[s] associé[s] de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 8 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer doivent être appliqués de la façon décrite dans l'article 18 dans l'année au cours de laquelle l'assemblée de(s) associé(s) décide de procéder à une distribution de dividendes.

Chaque part sociale donne à son détenteur le droit à un vote sur toutes les questions sur lesquelles les associés ont le droit de vote.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 18 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société (la Réserve Légale).

Après affectation à la Réserve Légale, le(s) associé(s) doit(ont) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à associé(s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, sous réserve et conformément au Pacte d'Associés, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sauf indication contraire de l'Assemblée, conformément au Pacte d'Associés, le cas échéant, dans l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de dix pour cent (10%) de la valeur nominale des Parts Sociales détenues par eux, étant entendu que toute prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles ne sont pas prises en compte pour le calcul de ce dividende.

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes (tenant compte des droits des Parts Sociales Préférentielles selon les Statuts).

Si la toute dernière classe de parts sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe I) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes (tenant compte des droits des Parts Sociales Préférentielles selon les Statuts) sera alors attribué à la classe de Parts Sociales précédant la dernière classe de Parts Sociales existante dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe H).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera des relevés de comptes intérimaires qui serviront de base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces relevés des comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi ou aux présents Statuts.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes, charges à l'encontre de la Société, comprenant les coûts de liquidation, le boni de liquidation devra sauf indication contraire de l'Assemblée, conformément au Pacte d'Associés, le cas échéant, être distribué aux associés de la Société selon les règles décrites dans l'article 18 ci-dessus.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon sa seule signature, avec tout pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements mentionnés ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 5 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014143624/528.

(140163520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2014.

Meridium Global Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014146870/10.

(140167147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Akira Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 118.913.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2714 Luxembourg, le 29 avril 2014.

Monsieur SUN YIZHI
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2014147144/12.

(140167849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.
